

Zeitschrift: Domaine public

Herausgeber: Domaine public

Band: - (1975)

Heft: 327

Artikel: L'école de la vie

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1028732>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

dats « d'agitateurs subversifs payés par des ambassades étrangères » cherchant ainsi à les criminaliser. Or, et ceci d'autant plus devant la répression qui s'abat sur les recrues, les Comités de soldats sont l'outil indispensable pour soutenir les luttes des soldats, dépasser l'isolement et faire avancer le mouvement de lutte des soldats pour la défense de ces droits démocratiques. Depuis qu'ils existent, les Comités de soldats sont le regroupement, à l'extérieur de l'armée, de soldats qui ont lutté dans leur caserne et qui, d'une part, veulent aider les futures recrues avant leur entrée au service, et, d'autre part, veulent populariser à l'extérieur les luttes qui se déroulent dans les écoles de recrues pour briser le mur de silence dont le DMF veut entourer les casernes.

Information¹

» Par des assemblées d'information ou des brochures écrites par d'anciennes recrues des dernières écoles de recrues sur une caserne, les Comités de soldats permettent aux recrues d'avoir connaissance de ce qui va se passer, de ne pas arriver les mains vides et de ne pas se laisser intimider par les officiers, surtout les premiers temps.

Connaître ses droits de soldat

» En publiant des brochures comme l'aide juridique « Soldat, quels sont tes droits ? » les Comités de soldats donnent la possibilité aux recrues de connaître le minimum de droits dont elles disposent et de les rendre un peu plus compréhensibles que ce que permet leur formulation dans le règlement de service, et ainsi de pouvoir se défendre face aux officiers. Ceux-ci dépassent souvent leur propre légalité en ne respectant pas ces droits ou profitent de l'ignorance des recrues pour agir comme ils veulent (punitions collectives, menaces).

Pas d'obéissance aveugle

» En dénonçant les accidents, qui sont courants à l'armée, les Comités de soldats permettent de riposter face au DMF qui veut les présenter

comme de « tragiques coups du sort », alors que les officiers accumulent ignorances sur inconsciences et mettent réellement en danger la vie des soldats. Ces accidents démontrent la nécessité pour le soldat de ne pas seulement « accomplir son devoir jusqu'au bout, même s'il ne comprend qu'imparfaitement ce qu'il a à faire » (Règlement de service, art. 43), mais de disposer de moyens pour se défendre et de ne plus se confier aveuglément aux intérêts des officiers. Ne pas vouloir mourir sous une avalanche ou être soigné dans des conditions humaines n'a rien de subversif.

Une courroie de transmission

» Par diverses apparitions publiques, manifestations, assemblées, stands d'information, etc., et par leur presse, diffusée devant toutes les casernes, les écoles, les universités, les centres d'apprentissage, etc., les Comités de soldats ne font que relater ce qui se passe réellement dans les casernes, pourquoi et pour quelles revendications les recrues luttent et, de ce fait, ripostent au DMF qui bloque systématiquement toute information ou minimise les faits.

» C'est une tâche importante que de faire connaître à toute la population les raisons pour lesquelles les recrues et les soldats mènent des luttes, les expliquer et ainsi faire valoir la nécessité pour eux de se défendre et de défendre leurs intérêts.

Contre le chantage

» Le durcissement général opéré par le DMF depuis le début de l'année dans les écoles de recrues (entre autres par la fin de la réforme Oswald) rend toujours plus nécessaire la lutte pour les droits démocratiques. D'autre part, profitant des difficultés économiques actuelles, les officiers augmentent le chantage envers les recrues (répercussion de la vie militaire sur la vie civile, recrues en chômage, etc.), et essaient ainsi d'éviter toute action de la part des recrues. Cette situation rend d'autant plus important le rôle des Comités de soldats pour soutenir le mouvement. Depuis le

début de l'école de recrues de cet été, la coordination nationale des Comités de soldats, en relation avec les recrues dans les casernes, a pris en charge cette question.

» Un premier pas a été la publication d'un nouvel aide juridique permettant aux recrues de connaître tous les moyens dont ils disposent pour pouvoir subvenir à tous leurs besoins durant l'école. Déjà ce printemps, des actions de solidarité et des collectes ont été entreprises dans certaines casernes pour venir en aide à des soldats pour qui passer quatre mois à l'armée représentait une importante perte de gain. D'autre part, plusieurs demandes ont été faites à des commandants d'école pour que les Comités de soldats puissent faire remplir aux recrues, pendant les heures de service, un questionnaire sur leur situation économique. Ceci est aussi une tâche des Comités de soldats. »

¹ Intertitres de la rédaction.

L'école de la vie

Ci-dessous, le document qui a dû être signé par une future recrue pour pouvoir ne pas être armée:

Confirmation

A la suite de mon entretien avec l'officier recruteur, je confirme :

- 1. Avoir eu la possibilité d'exposer les raisons qui m'incitent à ne pas porter d'arme*
- 2. Maintenir ma position exposée jusqu'ici*
- 3. M'engager, si le non-port d'arme m'est accordé, à accomplir mon service correctement et sans arrière-pensée*
- 4. Avoir pris connaissance, que si mon comportement est répréhensible, je serai transféré à nouveau dans les troupes armées.*

Lorsqu'on vous dit que l'armée forme des adultes...